

PROGRAMME DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE

FORMATION QUALIFIANTE NIVEAU 3

- ✓ **Durée** : 525 heures dont 140 heures en entreprise.
- ✓ **Public** : Demandeurs d'emploi, personnes en emploi et voulant monter en compétences.
- ✓ **Prérequis** : Maîtrise de la langue française et 4 opérations de base (lire, écrire, compter et comprendre une consigne en français).

Objectifs :

- Etre capable de réaliser le nettoyage manuel des surfaces (sils, vitres...)
 - Etre capable de réaliser un bionettoyage
 - Etre capable de réaliser un nettoyage mécanisé
 - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en tant que professionnelle
- ✓ **Tarifs :** ? € (zéro euro à la charge du bénéficiaire si prise en charge intégrale par le Conseil Départemental).
- ✓ **Modalités et délai d'accès :** En présentiel. Prochaine session courant septembre 2025

Code de la fiche : **RNCP37872**

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Merci de prendre contact avec notre Référent Handicap à :

handicap.atoutsformations@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Possible jusqu'au début de la formation !

- Réunion Informations Collectives.
- Réalisation d'un test de positionnement avant d'intégrer le parcours de formation afin de déterminer ce qui est acquis en termes de connaissances et compétences et ce qui doit faire l'objet d'un apprentissage.
- Entretien personnalisé afin de déterminer votre projet professionnel.

Sommaire

QUI SOMMES-NOUS ?	3
PRÉSENTATION DU TP APH	4
DÉROULEMENT DE LA FORMATION	7
MODALITÉS D'ÉVALUATION DU TP APH	8

QUI SOMME-NOUS ?

Nos implantations :

- 
- Situé au centre de Mayotte dans la commune Mamoudzou, Daoudzi Labattoir, et au centre ouest dans la commune de Tsingoni à Mroalé.
 - Dans un quartier calme et sécurisé.
 - Places de parking à proximité.

Nos infrastructures à votre disposition

- 
- Salles de formation équipées et adaptées.
 - Plateaux techniques dédiés à la formation dispensée.
 - Salles d'ateliers et d'apprentissage collectives.
 - Salle de détente et d'apprentissage en autonomie.
 - Salle informatique à disposition des stagiaires.



Notre équipe pédagogique :

- Une responsable pédagogique et coordinatrice.
- Des formateurs et formatrices professionnel(le)s du métier.
- Des conseillers en insertion professionnelle.
- Équipes disponibles pour les apprenants, les entreprises et tous les acteurs de la

ATOUTS FORMATIONS

85 RN M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU
N° de SIRET : 881 137 129 00014

NDA : 06 97 32 97 297

Tel : 06 39 25 33 36

Mail : contact@atoutsformations.com

formation professionnelle sur notre territoire.

PRÉSENTATION TP APH

L'Agent de Propreté et d'hygiène réalise l'entretien courant des locaux et des surfaces en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

L'agent de propreté ou d'hygiène assure l'entretien courant manuel et mécanisé des lieux, sols, mobiliers ou sanitaires. Il intervient aussi à l'extrême fin des travaux dans un immeuble, après toutes les entreprises de finition, pour permettre aux occupants de s'installer dans leurs locaux. Il effectue une remise en état des lieux.

Il peut intervenir dans tout type de locaux (commerce, grandes surfaces, parcs d'attraction, aéroports, musées, centres commerciaux...).

Il dépoussière, nettoie, lave, sèche et désinfecte les surfaces. Il adapte les produits de ménage aux surfaces à nettoyer et utilise parfois des machines électromécaniques professionnelles (mono-brosses, auto-laveuses, nettoyeurs à haute pression, aspirateurs industriels, cireuses, shampouineuses). S'il est spécialisé dans ce type de nettoyage, on parle alors d'agent machiniste. Dans tous les cas, il respecte des règles strictes de sécurité pour la manipulation des produits.

L'agent de propreté et d'hygiène doit être méticuleux afin de respecter les protocoles de nettoyage et les règles d'hygiène à la lettre. En contact journalier avec des désinfectants et des dé-contaminants, il est recommandé de ne pas avoir un terrain allergique à ces produits.

I. Missions d'un Agent de Propreté et d'Hygiène

Les missions de l'agent de propreté et d'hygiène sont multiples : nettoyage des sols, des murs, des vitres, des sanitaires, des chambres, du mobilier, des escaliers ; entretien du matériel et des équipements ; ramassage et évacuation des déchets ; dépoussiérage ; lavage et nettoyage des sols ; déshumidification et aération des locaux ; désinfection et nettoyage après intervention d'un malade ; nettoyage après sinistre ; entretien courant des espaces verts, etc..



II. Équivalences et passerelles

	CCP1 – Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage	CCP2 – Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés
CAP propreté et prévention des biocontaminations	X	X
CAP Agent de Propreté et d'Hygiène	X	X
CQP Agent Machiniste Classique en propreté	X	X
Mention complémentaire Bionettoyage	X	X
TP Agent de service médico-social	X	X
BAC professionnel hygiène, propreté, stérilisation	X	X
BTS Métiers des services à l'environnement	X	X

Pour ne pouvoir présenter que le ou les blocs de compétences manquants, vous devez effectuer votre demande d'équivalence auprès de la DIECCTE de la Réunion en leur adressant la copie du diplôme obtenu et de votre pièce d'identité.

III. L'emploi s'exerce

- Le plus souvent à temps partiel.
- Horaires en discontinu.
- Plannings variables.
- Durant la journée et parfois la nuit.
- Jours de la semaine ou le weekend.
- Déplacements sur les différents lieux d'intervention ;
- la possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

IV. Types d'emplois accessibles

- Agent de Service Hospitalier
- Agent machiniste
- Agent de propreté et d'hygiène
- Agent d'entretien
- Chef d'équipe, chef de site, responsable de secteur

V. Voies d'accès

Voie d'accès à la certification	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut élève ou d'étudiant.		X
En contrat d'apprentissage.	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation.	X	
Par candidature individuelle.		X
Par expérience	X	

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se compose :

- D'un enseignement théorique de 385 heures.

Blocs de compétences	En centre de formation	En entreprise
Entretenir le logement et le linge d'un particulier.	120 heures	
Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.	210 heures	140 heures
Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.	200 heures	140 heures

- D'une formation pratique (stage en entreprise)

Pour un parcours complet la durée de la formation pratique est de 240 heures, répartie en 2 stages d'une durée de 140 heures chacune réparties sur les blocs de compétences 1, 2 et 3.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU TP ADVF

I. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Les compétences des candidats (CAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaires professionnel, questionnement à partir de production(s).
- D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- D'un entretien final.

Bloc de compétences	Compétences évaluées
CCP1	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser le nettoyage manuel de surfaces ● Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées ● Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires ● Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne

Bloc de compétences	Compétences évaluées
CCP2	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser un nettoyage mécanisé ● Réaliser une remise en état mécanisé.